Le réseau de transport d'électricité

GT Producteurs et Stockeurs

30 janvier 2023

Présentation externe

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

SOMMAIRE

Suivi opérationnel des S3REnR

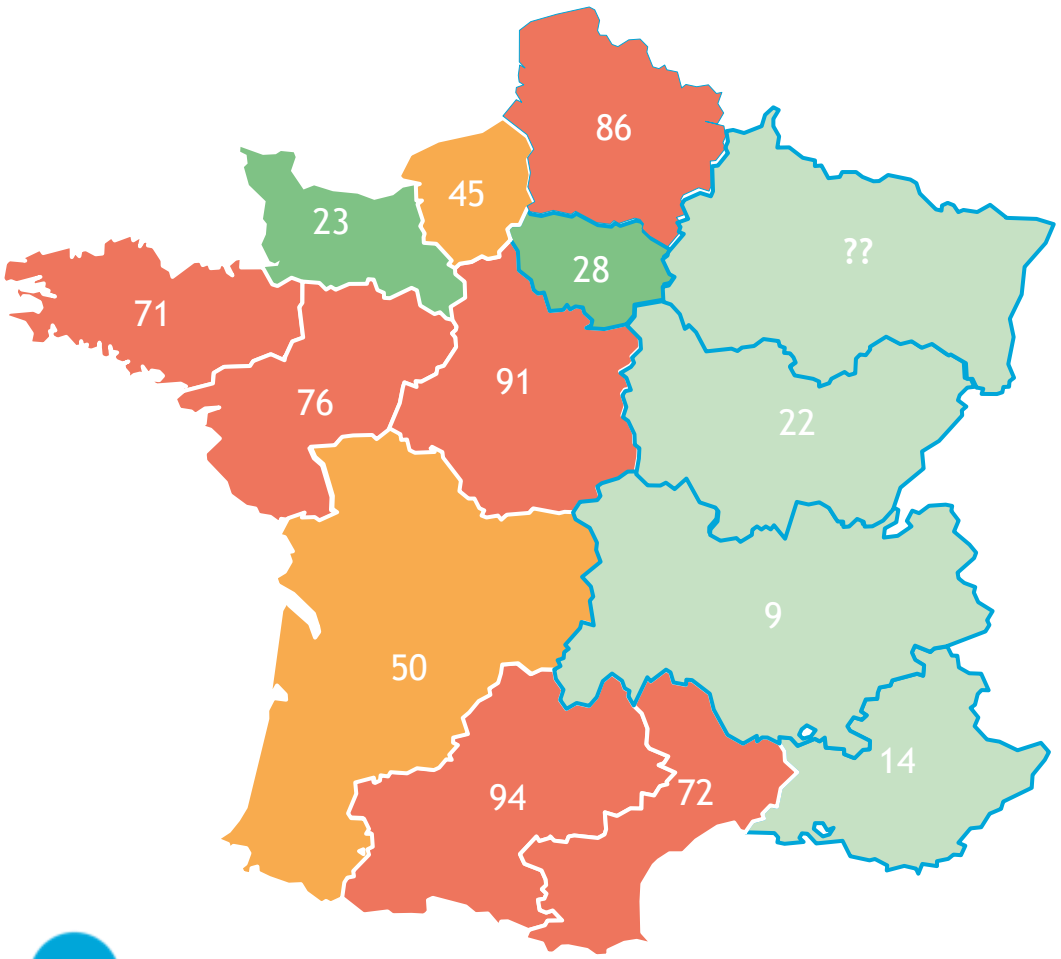
Concertation sur la Procédure de Raccordement « Producteur et Stockeurs »

1 Suivi opérationnel des S3REnR

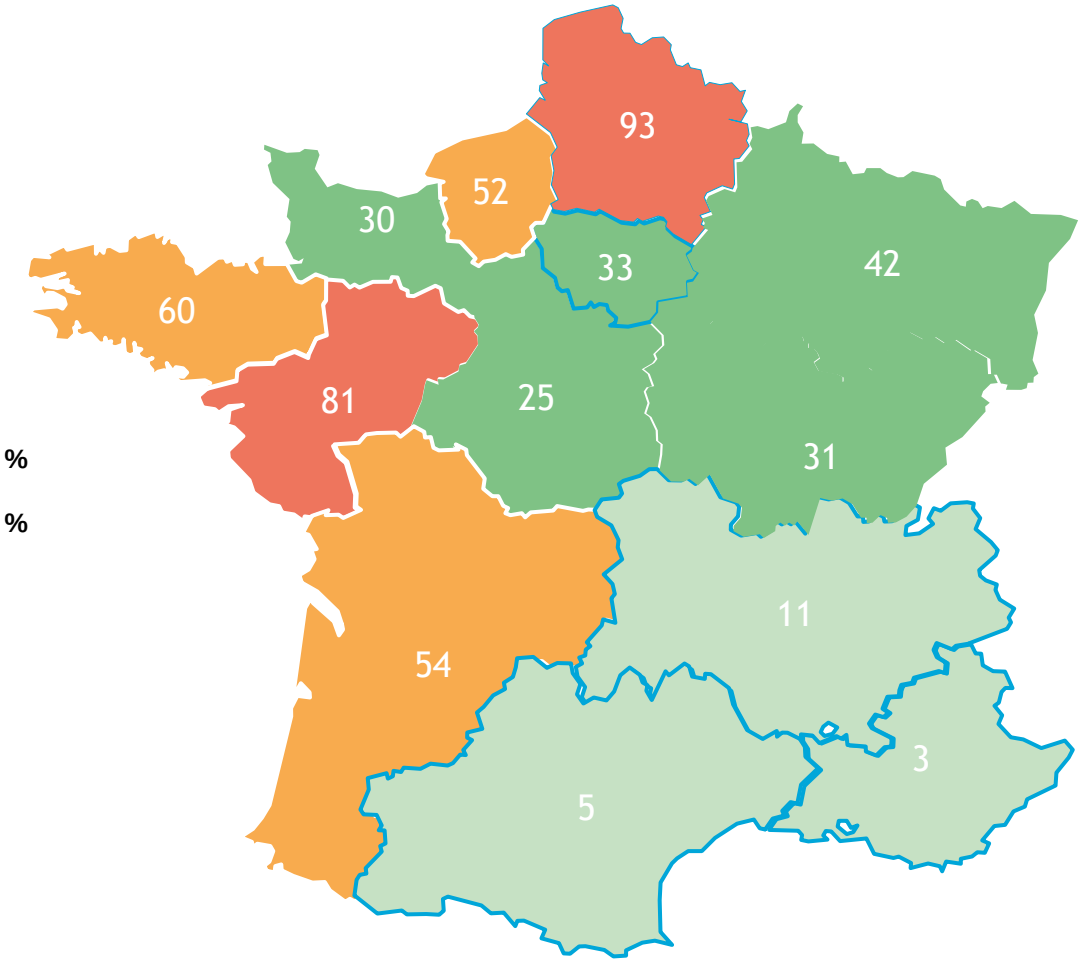
Etat d'avancement des S3REnR

Taux d'affectation des capacités réservées (%)

24/01/2023



28/03/2023



< 20 %

]20-40] %

]40-65] %

> 65 %

Saturé

Adaptations en cours

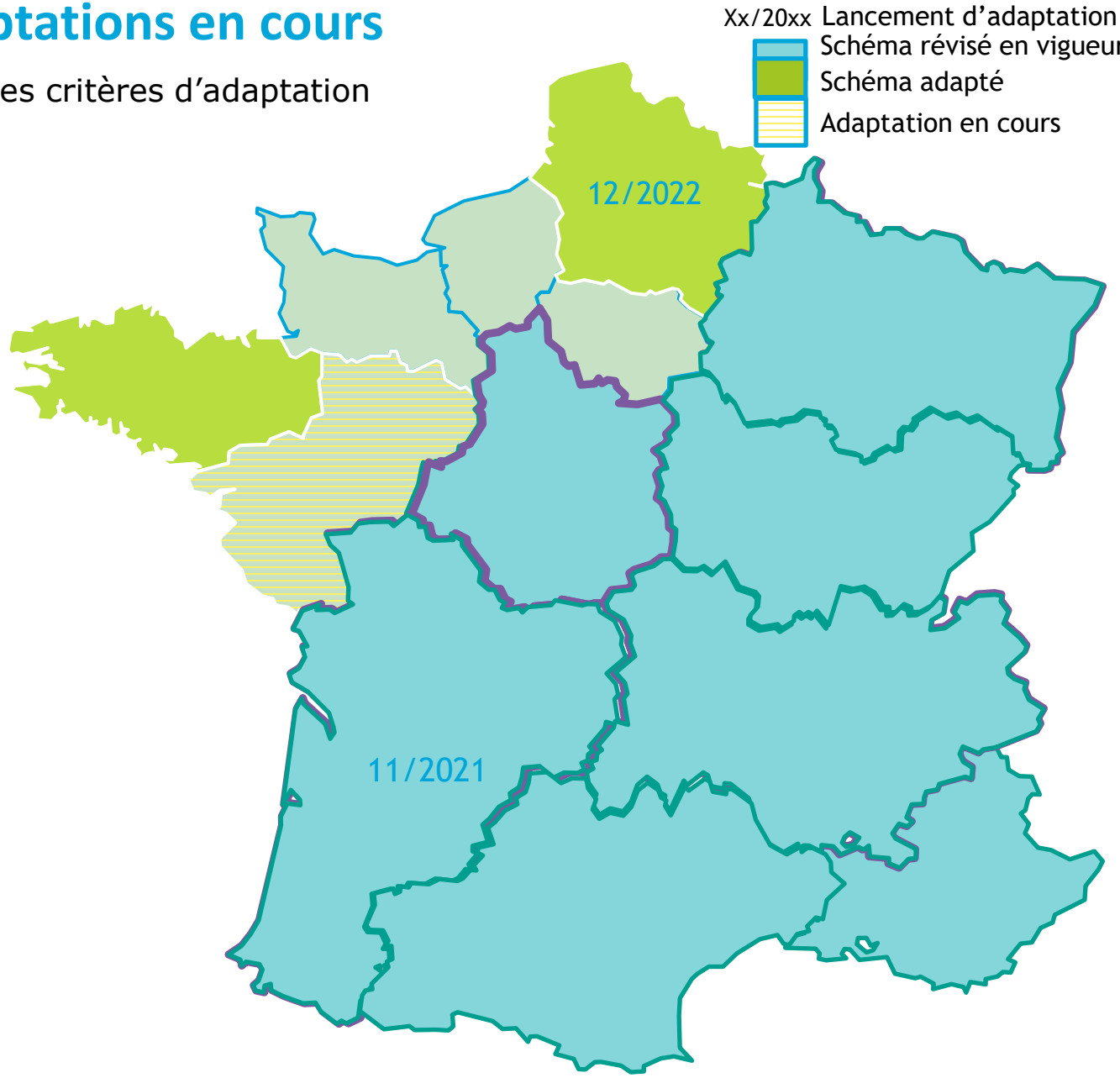
État des critères d'adaptation

<u>Adaptations en vigueur :</u>

Bretagne : Ajout et mutation de TR
Bretagne : Ajout et mutation de TR
Hauts-de-France : Déplacement PS et ajout TR
Hauts-de-France: Modification de consistance de PS
Pays de La Loire: ajout Tfo+mutations tfo+renforcements
Nouvelle-Aquitaine: modification d'ourages prévus au schéma

<u>Adaptations en cours :</u>

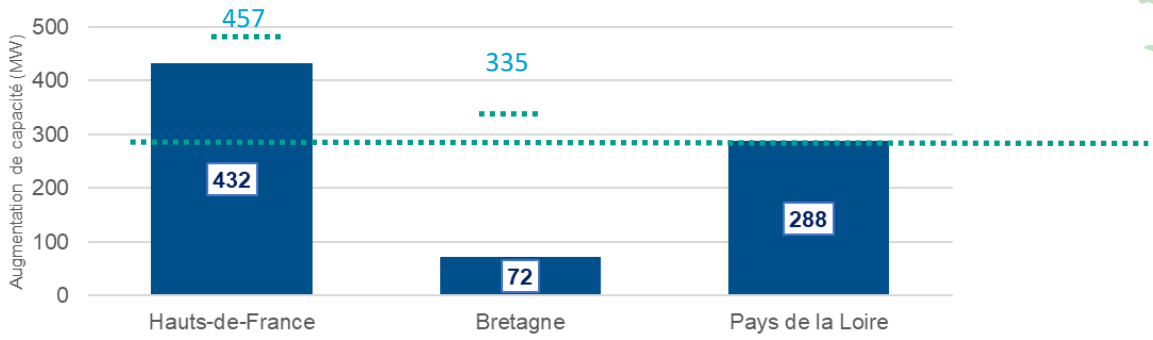
Nouvelle-Aquitaine 2: consistance en cours d'étude
Hauts-de-France: consistance à l'étude



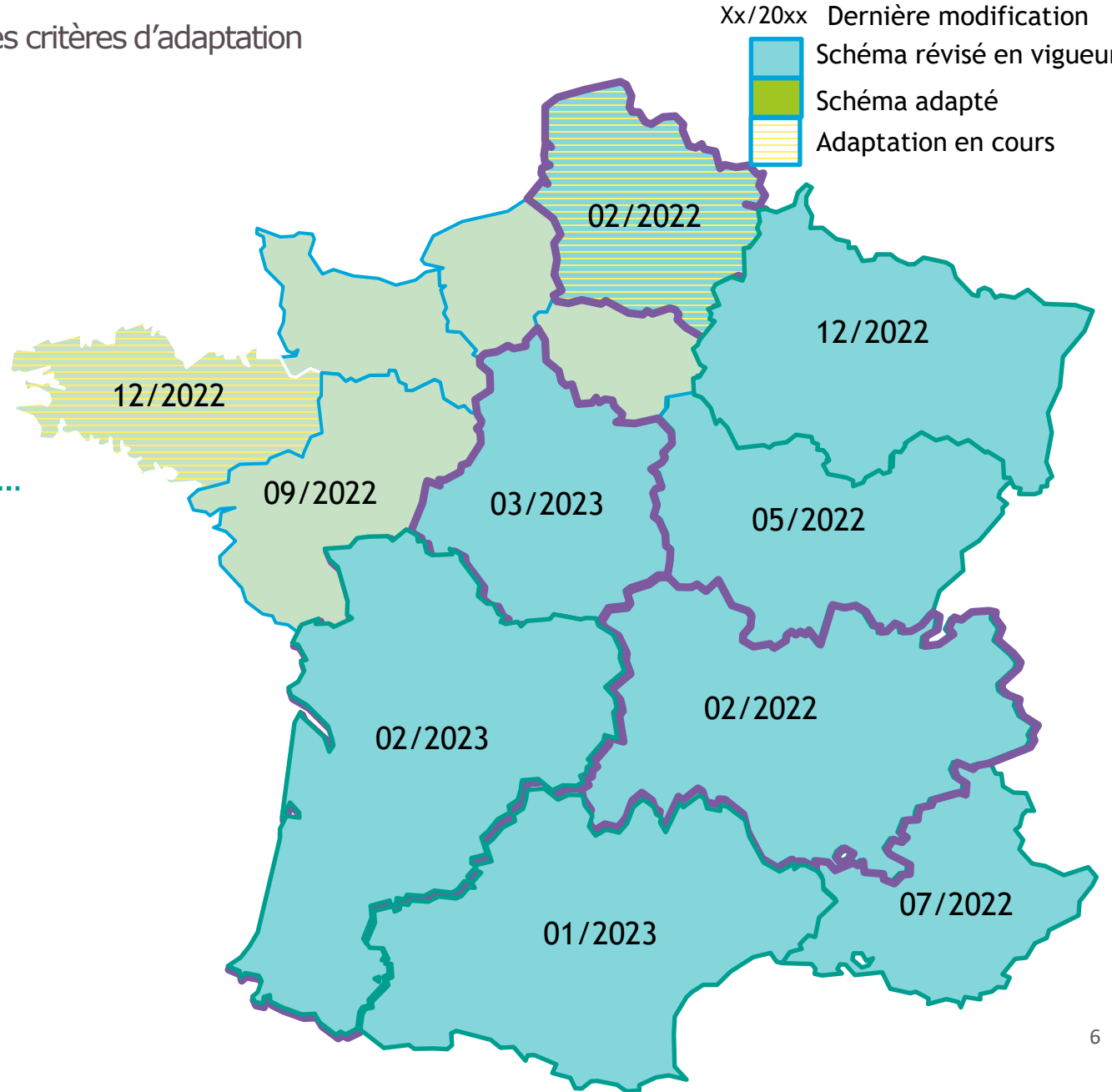
Adaptations

État des critères d'adaptation

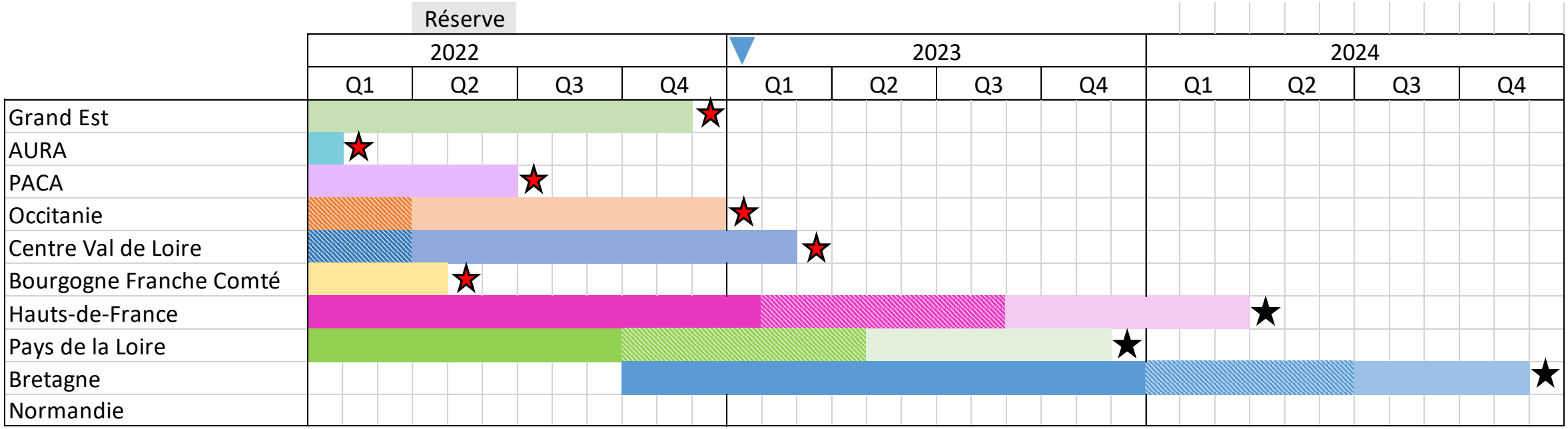
Augmentation maximale
par du renforcement



Variation de QP (k€/MW)	-19,3	+0,64	+2,5



Macroplaning de révision des schémas



Au 23 mars 2023

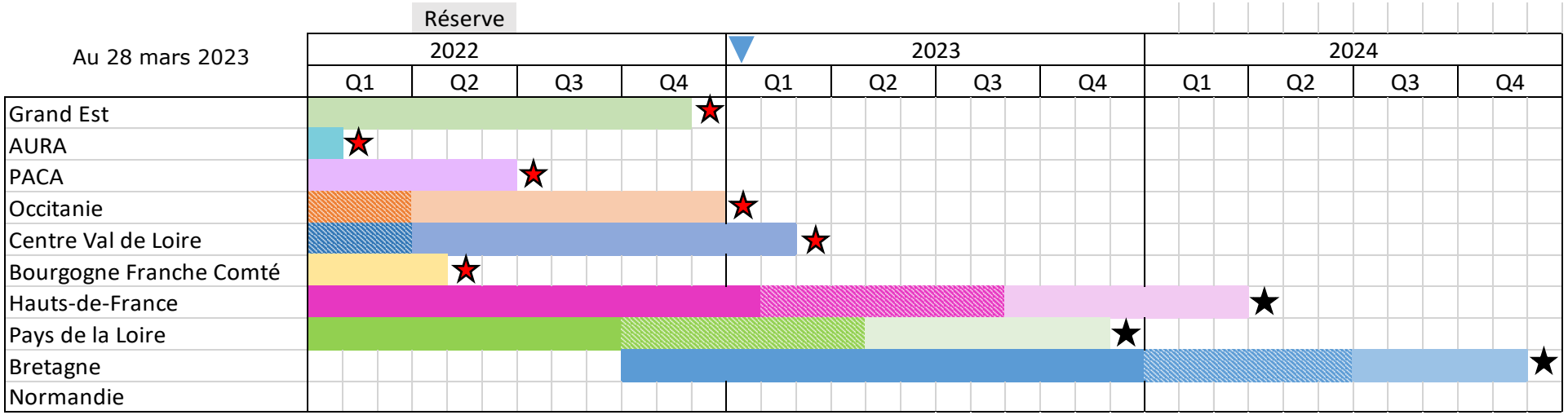
Etudes internes

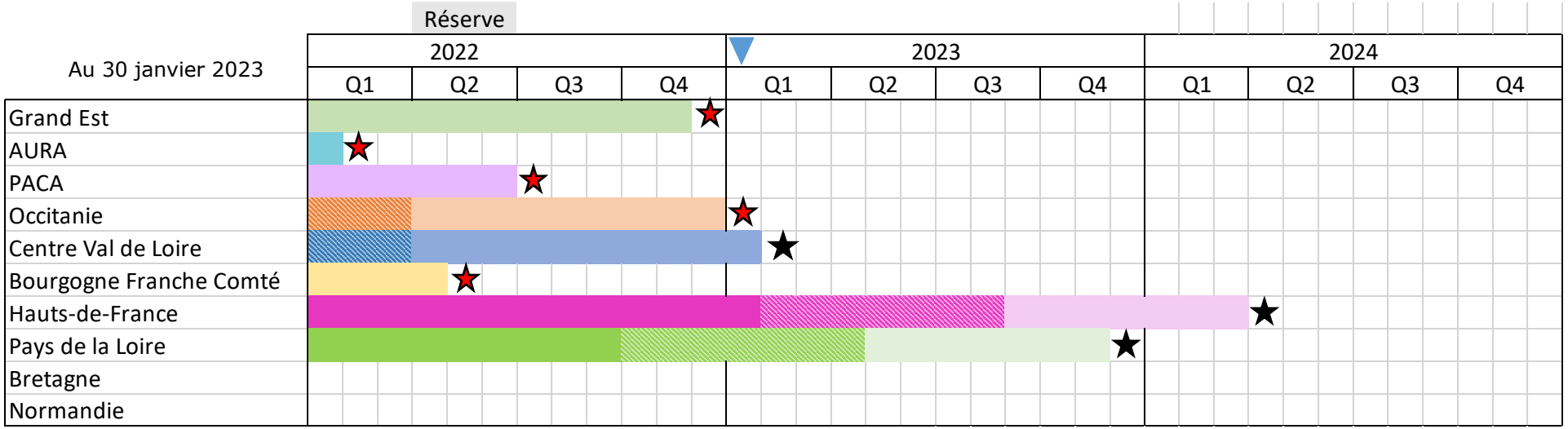
Diffusion à l'externe

Instruction administrative

Mise en œuvre du S3REnR

Macroplaning de révision des schémas





2 Concertation Producteurs et Stockeurs « Evolution du Parcours Raccordement »

Propositions d'évolution du Parcours Raccordement Producteurs et Stockeurs :

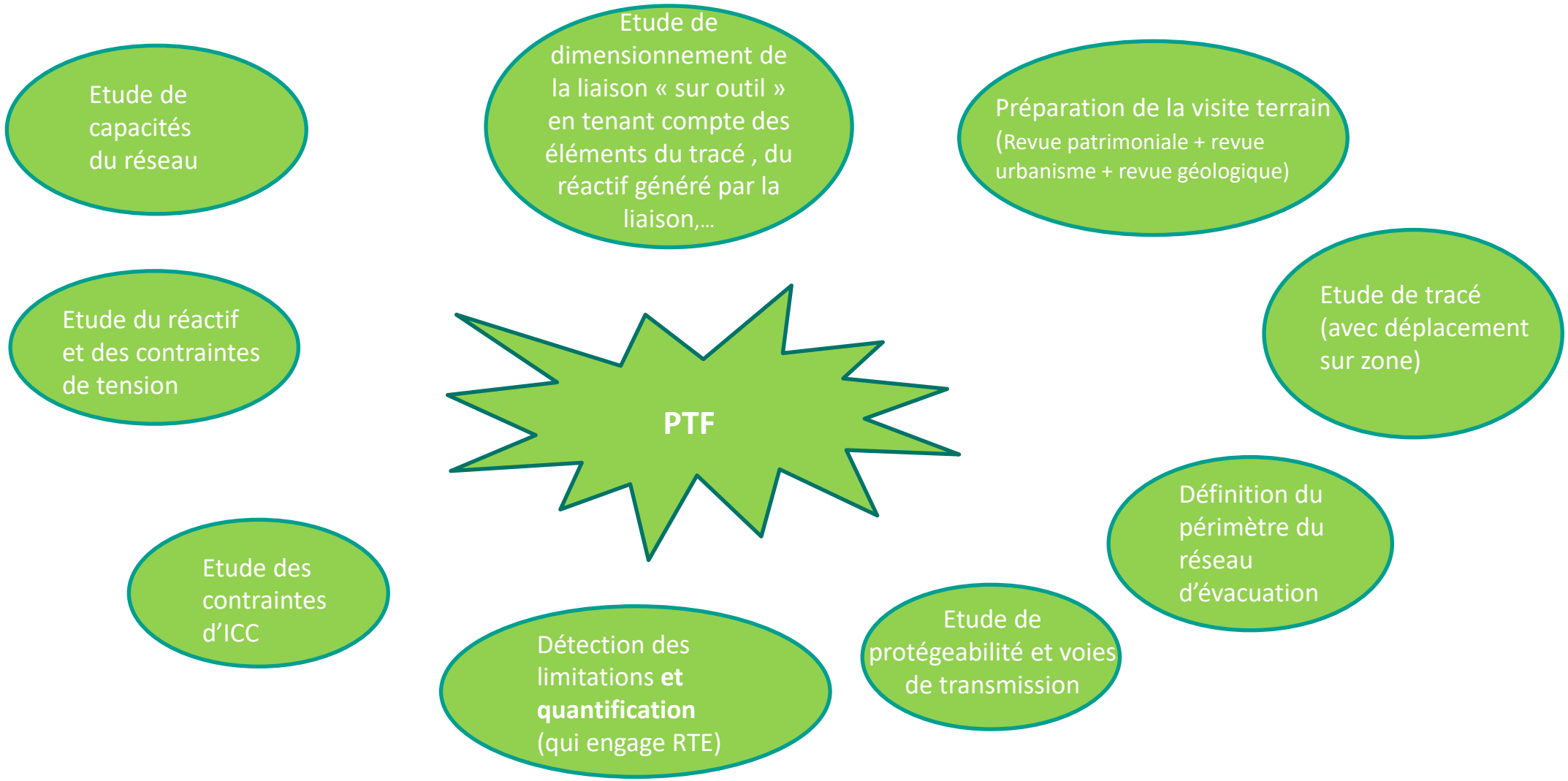
Proposition d'ordre du jour :

- Focus sur la PTF : consistance actuelle des différentes étapes de réalisation et coûts associés ;
- Focus sur le maintien en File d'Attente :
  - Nouvelles propositions pour le maintien en File d'Attente d'une PTF Classique.
  - Nouvelles propositions pour l'entrée et le maintien en File d'attente d'une proposition Poste à Créer
- Introduction d'une Clause de Hardship dans les trames de PTF Producteurs et Stockeurs
- Partage sur les prochaines étapes du planning.

Focus sur la PTF :

Consistance actuelle des différentes étapes de réalisation de la PTF et coûts associés

Périmètre des études nécessaires à l'élaboration d'une PTF « simple »



Principales étapes de réalisation des études (cas d'une PTF « simple »)

VOLET ETUDES

VOLET CIAL ET CONTRACTUEL

Etape 1 : Revue de complétude des éléments de la Demande (Fiches D1 & D2) et échanges avec le Demandeur du raccordement

VOLET : ETUDES DE RESEAU

Etape 2 :
Calage du Cahier des Charges Fonctionnel, calage des hypothèses particularisées de la zone, recherche des scénarios de raccordement, lancement des études de protégéabilité.
Caractérisation de la nature des solutions (étude des contraintes en N et N-1, aspects tension & réactif, Etude Icc, calcul des éventuelles limitations,…).
Rédaction synthèse études de réseau

Cas particulier : pour les stockeurs une étude de réseau en injection et en soutirage est nécessaire (avec calcul éventuel de limitations et gestion par une automate)

VOLET : ETUDES TECHNIQUES

Etape 3 :
Cadrage du projet – Cahier des Charges Fonctionnel. Partage sur la ou les solutions privilégiées et solutions écartées.
Préparation de la visite terrain : recensement des éléments patrimoniaux, des éléments techniques des postes,… Identification des points techniques à vérifier sur le terrain.
Visite terrain – débriefing : identification de la solution cible et des alternatives possibles, suite à la visite. Poursuite de la caractérisation de la solution et définition des études complémentaires à réaliser.
Réalisation des études techniques et chiffrage.

Etudes Techniques :
Etudes de dimensionnement des ouvrages (notamment de la liaison) au regard du tracé, du réactif généré par l'alimentation, les passages en sous œuvre,…
Exemples d'études complémentaires : études électro-techniques complexes (types études de stabilité, études harmoniques, …), files de renvoi de tension, études spécifiques pour des ouvrages d'art exceptionnels (passage en sous œuvre sous œuvre atypique : forage dirigé de grande longueur, passage sur des ponts,….).

Etape 4 : Finalisation de la Note de Synthèse des études : consistance technique, chiffrage de la solution, planning prévisionnel, risques et réserves. Validation (comité d'experts & management).

Etape 5 : Rédaction de la PTF (+ courrier + émission des demandes d'acomptes). Proposition d'échanges avec le Demandeur suite à la remise de la PTF.

Volet Commercial et Contractuel : Détail des principales activités attachées au portage d'une PTF

Volet Commercial et Contractuel

Activités / Portage
<u>Etape 1</u> : Revue de la complétude des éléments de la demande et échanges avec le Demandeur du raccordement : • *Contrôle de cohérence des fiches D1&D2 et vérification de la complétude des documents remis par le Demandeur ;* • *Prise de contact avec le Demandeur et revue de son projet (éléments de planning, localisation des installations et du PDR, évolutivité éventuelle du projet et de la PRacc, besoins et/ou exigences particulières,…) ;* • *Enregistrement des éléments de la demande dans les outils de suivi RTE;* • *Co-construction du cahier des charges fonctionnel et réunion de lancement avec l'équipe projet.*
<u>Etape 2</u> : Co-rédaction de la Note de Synthèse et conduite du processus décisionnel et de validation, établissement de la PTF et des documents de facturation, présentation des éléments de conclusion de la PTF au Demandeur.

Différence de périmètre et de profondeur des études réalisées en stade Etudes Exploratoires et PTF

Typologies d'études	Etude Exploratoire	PTF
Etude de capacités du réseau	✓	✓
Etude du réactif et des contraintes de tension	Détection des contraintes de tension et avis à dire d'expert de la solution.	Détection des contraintes de tension et étude de la solution.
Etude des contraintes d'ICC	✗	✓
Détection des limitations et quantification (avec engagement de RTE)	Détection mais pas quantification	✓
Etudes de protégeabilité et études sur les voies de transmission	✗	✓
Définition du périmètre du réseau d'évacuation	✗	✓
Etude de tracé	Tracé sur Google Earth en privilégiant les voies publiques	Déplacement sur zone
Etude de dimensionnement de la liaison	Dimensionnement à « dire d'expert » et « sur catalogue »	Etude de dimensionnement de la liaison « sur outil » en tenant compte des éléments du tracé , du réactif généré par la liaison,…

Focus sur le maintien en File d'Attente : Nouvelles propositions

Focus Entrée et Maintien en File d'Attente - Nouvelles Propositions

1 Pour le maintien en File d'Attente dans le cas d'une « PTF Classique » :

Proposition initiale

Remise d'une preuve du dépôt de dossier de demande d'Autorisation Environnementale ou de Permis de Construire sous 24 à 36 mois suivant la signature de la PTF

Nouvelle proposition

Limitation à 24 mois du recours possible aux justificatifs prévus à l'alinéa 1 « Lorsque le projet est en phase d'étude et qu'aucune procédure n'est engagée »

+

Ajout d'une possibilité de justificatif supplémentaire

NEW

Focus Entrée et Maintien en File d'Attente - Nouvelles Propositions

1 Pour le maintien en File d'Attente dans le cas d'une « PTF Classique » :

Annexe 1 : Documents dont la fourniture est réputée attester de l'avancement d'un projet pour l'entrée et le maintien en File d'Attente *(cf. paragraphes 5.1 et 5.3)*

Le principe général est que chaque document de la liste ne peut être présenté qu'une seule fois dans le cadre du raccordement d'un projet :

- Les documents ci-après doivent correspondre à un jalon identifié dans les différentes étapes du projet dans le cadre des études, des démarches administratives et des travaux ;
- lors d'un examen de maintien en File d'Attente, le Demandeur peut recourir à plusieurs documents prouvant l'avancement de son projet. Toutefois, ces documents doivent mis ensemble justifier de l'avancement de l'intégralité du projet ;
- Les documents produits doivent être valides le jour de leur présentation et avoir été établis au cours des douze (12) mois précédant la date d'entrée en File d'Attente ou de l'examen annuel.

Point d'attention : Pour les justificatifs liés à l'étude d'impact, un seul justificatif autorisé *(étude d'impact elle-même ou étude thématique nécessaire à la constitution d'e l'étude d'impact)*

I. Lorsque le projet est en phase d'étude et qu'aucune procédure administrative n'est engagée, le Demandeur peut attester de l'avancement de son projet en produisant l'un des documents suivants :

1. Attestation du paiement par le Demandeur d'une étude d'impact ou d'une étude thématique nécessaire à la constitution d'une étude d'impact
2. Attestation du paiement par le Demandeur d'une étude de danger pour les ICPE, le cas échéant
3. Déclaration d'intention des projets mentionnés au I. de l'article L. 121-18 du code de l'environnement
4. **Attestation d'une demande de dérogation « espèces protégées »** NEW
5. Attestation de l'envoi d'une demande d'examen au cas par cas à l'autorité environnementale amenée à se prononcer sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement
6. Attestation de paiement d'une commande d'un rapport préliminaire de sûreté conformément à l'article R. 593-18 du code de l'environnement
7. Attestation de paiement d'une commande d'une étude de maîtrise des risques conformément à l'article R. 593-19 du code de l'environnement

Les études visées ci-dessus sont réalisées par un tiers indépendant du Demandeur du raccordement ou par l'ingénierie interne du Demandeur. Dans ce dernier cas, ces études seront prises en compte par RTE pour la justification de l'avancement d'un projet si le Demandeur peut démontrer qu'elles ont été jugées recevables par les organismes pour lesquelles elles ont été réalisées.

La présentation d'une étude thématique nécessaire à la constitution d'une étude d'impact vaut présentation de l'étude d'impact.

NEW **La durée de la phase d'étude est limitée à 24 mois. Au-delà, le demandeur doit recourir aux justificatifs prévus aux alinéas 2 et 3 de la présente Annexe 1.**

Focus Entrée et Maintien en File d'Attente - Nouvelles Propositions

2 Pour le maintien en File d'Attente dans le cas d'une « Proposition Poste à créer » :

Suite à des retours de certains participants, et dans un certain souci d'équité de traitement

Proposition initiale
Remise d'un justificatif (ou paiement de la somme forfaitaire) à la signature de la PTF.
Exemption de remise de justificatif jusqu'à la validation de l'emplacement du poste à créer (Procédure Fontaine)

Nouvelle Proposition
Remise d'un justificatif (ou paiement de la somme forfaitaire) à la signature de la PTF.
Remise des justificatifs prévus à l'alinéa 1 de l'Annexe 1 durant les 24 mois qui suivent la signature de la PTF.
Exemption ensuite si la décision de la localisation du poste n'est toujours pas intervenue

NEW

Focus Entrée et Maintien en File d'Attente - Nouvelles Propositions

2 Pour le maintien en File d'Attente dans le cas d'une « Proposition Poste à créer » :

- Demande d'étude exploratoire (optionnel)
- Demande de confirmation de l'EE (optionnel)
- Demande de raccordement

NEW

Versement d'une somme forfaitaire lors de l'envoi de la demande

Proposition Technique et Financière

Fourniture d'un justificatif foncier à l'acceptation de la PTF

Précision des conditions de maintien en File d'Attente

Proposition Poste à créer

NEW

Condition d'entrée et de maintien en FA :

Entrée en file d'Attente : remise d'un justificatif*

Maintien pendant les 2 premières années : remise d'un justificatif* de l'alinéa 1 de l'Annexe 1 à la procédure.

Au delà des 2 premières années si la procédure permettant de valider l'emplacement définitif du Poste RTE à créer n'est pas achevée : exemption de remise de justificatifs

* Ou versement d'une somme forfaitaire

Autre proposition d'évolution

Introduction d'une Clause de Hardship dans l'ensemble des trames de PTF

Depuis 2020 et la pandémie de Covid 19, puis en 2022 la Guerre entre la Russie et l'Ukraine, la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie s'est fortement accrue. Ceci a conduit RTE à ajouter une réserve dans les PTF récemment remises à ses Clients.

RTE souhaite à présent introduire dans ses rames de contrats une clause d'imprévision (prévue par l'article 1195 du code civil) en vue de pouvoir renégocier avec ses clients le montant de leur PTF ou de leur Convention de raccordement en cas d'évènement imprévisible conduisant à une exécution onéreuse du contrat pour RTE.

RTE propose par conséquent d'ajouter la clause suivante au niveau des conditions générales des trames de PTF Producteurs et Stockeurs :

Article 7-7 Clause de Hardship

Par ailleurs, lorsque RTE établit :

- que l'exécution de ses obligations contractuelles est devenue excessivement onéreuse en raison de circonstances hors de son contrôle, de l'évolution du coût des matières premières ou de l'énergie, et ne pouvant être raisonnablement prévu au moment de la conclusion de la présente PTF ;
- et que RTE ne pouvait raisonnablement éviter ou surmonter cet événement ou ses effets ;

les Parties s'obligent, dans un délai raisonnable après que la présente clause a été invoquée, à négocier de nouvelles conditions contractuelles prenant raisonnablement en compte les conséquences de l'événement.

Dans ce cadre, il est précisé que :

Les événements hors de contrôle et ne pouvant être raisonnablement prévus au moment de l'élaboration de la présente PTF recouvrent uniquement une évolution du coût des matières premières et/ou de l'énergie ayant pour effet d'augmenter de plus de 15 % le montant actualisé au TP12a de la part Réalisation et Travaux du coût du Raccordement.

Dans le cas de coûts en dehors de son contrôle, RTE envoie au Client, une Notification précisant le montant révisé de la part Réalisation et Travaux du Coût du Raccordement, le fait que l'évolution de ces coûts bouleverse l'équilibre du contrat et ses effets sur l'exécution des obligations contractuelles de RTE. Le Client examine la demande de RTE dans un délai maximum de 30 jours.

La demande ne donne pas par elle-même à RTE le droit de suspendre l'exécution de ses obligations.

Après notification, en cas d'accord des Parties, la PTF pourra faire l'objet d'un avenant.

Calendrier & modalités de fin de Concertation

Prochaines Etapes (planning prévisionnel)

1. **Appel à contribution écrite sur les nouvelles dispositions proposées par RTE dans le cadre de l'évolution de la procédure de raccordement Producteurs & Stockeurs : envoi de la demande ce lundi 3 avril. Retour des participants attendu d'ici au 21 avril prochain ;**

2. **Transmission par RTE des propositions de modifications de la DTR (procédure & trames) : d'ici au 5 mai (au plus tard) ;**

3. **GT Prod du 1er juin : partage sur les éléments de la version finale de la DTR avant mise en consultation ;**

4. **Mise en Consultation : première quinzaine de juin (pour 3 semaines) ;**

5. **Saisine CRE : Juillet.**